

COMMUNIQUE

Le Syndicat Mixte du port de Dieppe adopte son budget supplémentaire 2011

Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni vendredi 27 mai 2011 sous la présidence d'Alain Le Vern, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, président de la Région Haute-Normandie pour voter le budget supplémentaire 2011 et adopter un certain nombre de délibérations concernant l'adoption du compte administratif, les tarifs portuaires, ou encore l'achat de véhicules électriques. La séance a permis au président Le Vern de faire le point sur les grands projets portuaires mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

Le Syndicat Mixte adopte son budget supplémentaire 2011

Le budget supplémentaire 2011 traduit les nécessaires ajustements financiers liés aux dépenses et aux recettes de l'exercice en cours.

Une gestion rigoureuse de l'argent public et de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet au Syndicat Mixte de dégager 2,2 million d'euros de l'exercice 2010 pour financer d'importants investissements comme la zone technique pêche, le port à sec, la réorganisation de l'accueil du Transmanche et la mise aux normes des installations de la pêche.

Le Syndicat Mixte est en capacité de financer ses projets sans solliciter cette année la contribution exceptionnelle des collectivités (750 000 euros), ni recourir à l'emprunt si le versement des subventions européennes s'effectuent en temps voulu. Le Syndicat Mixte est le 1^{er} investisseur public sur Dieppe avec plus de 11,5 millions d'investissements réalisés en 2010 sur le port.

Le port de Dieppe investit pour l'avenir

La mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013, évalué à 45 millions d'euros, permet de développer de manière équilibrée les quatre activités portuaires et de renforcer l'attractivité de la région.

→ **Création d'un port à sec dans la forme de Radoub**

La transformation de l'ancienne cale sèche en port à sec constitue un projet unique en France de valorisation et de préservation du patrimoine maritime. Le port à sec aménagé sur 4 niveaux accueillera plus de 300 bateaux à moteur jusqu'à 7 mètres de long sur un espace adapté à la manœuvre des bateaux à terre et doté de tous les services.

Les travaux de maçonnerie sur la forme de radoub sont en voie d'achèvement avec la réalisation des longrines (fondations) qui supporteront les rails du transstocker et les racks. La 3^{ème} phase des travaux du port à sec (installation du MEPS, des racks et du transstocker) a débuté.

Les travaux d'installation de l'engin de mise à l'eau (MEPS) et d'installation des pontons flottants sont en cours. L'engin de mise à l'eau est réalisé par l'entreprise ACG – Automatisme CG (Tinchebray 61). L'entreprise MAUM (Manutention et stockage automatisés – Ambérieu en Bugey 01) réalise le Transstocker. Les essais seront réalisés durant l'été.

Le prix d'une place - inférieur de 15% par rapport au tarif en vigueur dans le bassin historique de la plaisance (bassin Ango) - varie selon la taille du bateau entre 878,10 euros et 1300,50 euros.

La mise en service du port à sec est prévue cet automne.

La vidéo de présentation du port à sec est visible sur www.youtube.com (rechercher : port de Dieppe - port à sec).

→ **Réorganisation de l'accueil Transmanche et de la gare fret.**

L'accès des passagers nécessite d'être amélioré pour une gestion efficace de la Zone d'Accès Restreint (ZAR) imposée par la réglementation relative à la sûreté portuaire (code ISPS). Le réaménagement des aires de stationnement et le déplacement des postes de contrôle permettront d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et d'agrandir la zone publique dédiée au pré-embarquement tout en répondant aux obligations de sûreté et des contrôles douaniers. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 900 000 €. Un investissement important pour consolider la ligne Dieppe-Newhaven.

Les travaux extérieurs (installation des aubettes, des auvents, de la voirie et des clôtures) en cours seront terminés cet été. Les aménagements de la gare maritime interviendront ensuite pour une livraison du bâtiment rénové juillet 2012 pour les jeux olympiques en Grande Bretagne...

Pour mémoire : depuis 2007, le Syndicat Mixte a investi plus d'un million d'euros pour la sécurité sur le domaine public maritime et la mise aux normes de sûreté internationale (code ISPS) notamment sur le site du Transmanche : clôtures doublées et rehaussées sur 1200m, portails et sas fret, éclairage, vidéosurveillance...

→ **Mise aux normes des installations de la pêche**

Le Syndicat Mixte engage la mise aux normes des quais utilisés par les pêcheurs pour la débarque rapide des produits de la mer. La mise aux normes des terre-pleins et des accès eaux et électricité ans s'inscrit dans le cadre des règles communautaires applicables en matière d'hygiène. L'investissement s'élève à 950 000 euros. Les travaux débuteront en septembre par le quai du Carénage.

A cette occasion le parking quai du Carénage ouvert au public sera réaménagé avec de nouveaux équipements pour sécuriser l'espace et mettre en valeur le patrimoine : installation de barrières de trottoir, de potelets de voirie, de glissières de sécurité en bois, changement des luminaires d'éclairage.

Le Syndicat Mixte met tout en œuvre pour respecter les procédures de qualité et de sécurité qui s'imposent à tous pour faire transiter des marchandises par le port de Dieppe. L'ensemble des investissements réalisés sur le domaine portuaire et pour la pêche attestent de la cohérence de la politique mise en œuvre pour faire de Dieppe un espace maritime apprécié.

Plus de 10 millions d'euros d'investissements sont réalisés ou programmés jusqu'en 2013 en faveur de la pêche artisanale pour rénover les équipements, mettre aux normes les espaces professionnels et améliorer les conditions de travail des pêcheurs.

→ Aménagement d'un espace de vente directe quai Trudaine pour les pêcheurs

L'espace de vente directe traditionnelle, réalisé à proximité de la criée, sera réservé aux pêcheurs. Il offrira toutes les garanties en matière sanitaire mais aussi de confort pour les vendeurs et les acheteurs. Il permettra aux consommateurs d'acheter du poisson 7 jours sur 7.

Le projet du Syndicat Mixte porte dans une première phase, sur la réalisation d'une dizaine de cases individuelles ouvertes de 17m². Chaque case sera composée d'un abri ouvert avec une toiture de protection pour la vente et l'achat et comprendra un étal en inox (avec surface de préparation du poisson, table de pesée, bac lave-mains, conteneur par étal selon la réglementation du tri sélectif en vigueur ...), des accès à l'eau potable ou saumâtre et l'électricité.

L'emprise du quai Trudaine réservé à ce projet sera totalement réaménagée par des travaux de voiries et réseaux pour permettre une optimisation des moyens de la vente et de l'accueil du public. Des zones de parking minute réservées au public faciliteront l'accès à la vente. Les professionnels disposeront quant à eux de stationnement pour la débarque et d'un espace réservé de stationnement équipé de bornes pour le chargement des camions frigorifiques. Un espace public de type terrasse est également prévu pour animer l'espace piétons.

Les contraintes sanitaires font l'objet d'une attention toute particulière avec tous les équipements pour la récupération des eaux de nettoyage et leur traitement (caniveau à grille avec regard à panier en bout de ligne et raccordement au réseau existant), et la mise à disposition d'un local maintenu à une température de 4° pour les déchets en lien avec la criée.

L'objectif du Syndicat Mixte est de développer la vente directe au consommateur. Cette activité constitue pour les pêcheurs une source de revenu régulier. Elle contribue à valoriser la flottille artisanale et la pêche côtière et à faire de Dieppe une place reconnue par la clientèle de l'agglomération dieppoise, régionale et touristique en particulier le week-end.

Le Syndicat Mixte a enregistré une quinzaine de demandes de professionnels souhaitant vendre le produit de leur pêche quai Trudaine. La mise en service est prévue cet automne pour la foire aux harengs et à la coquille Saint Jacques.

→ Achat de véhicules électriques

La Région Haute-Normandie et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe ont identifié pour l'usage de leurs services respectifs des besoins en véhicules électriques. Ces véhicules présentent en effet l'avantage de ne générer aucune émission de CO² pour des coûts d'usage inférieurs à ceux des véhicules thermiques équivalents. Les moteurs électriques exigeant moins d'interventions, les coûts de maintenance s'en trouvent réduits.

La Région Haute-Normandie et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe ont décidé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a programmé l'achat de 7 véhicules électriques.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« le dynamisme et la bonne santé financière du Syndicat Mixte favorise les investissements pour le développement du port et la création d'emplois. Les engagements sont tenus, les résultats sont là. Le port de Dieppe retrouve des couleurs ! Fort de la mobilisation des agents du Syndicat Mixte, du soutien des collectivités, des partenaires économiques et de l'Union Européenne, j'entends poursuivre l'action menée au service du port et du développement économique et touristique de la région dieppoise. »*